

**AVIS
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE**

**RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – DEMANDES
DE RÉVISION ADMINISTRATIVE**

AVIS est par les présentes donné qu'en 2012, le rôle triennal d'évaluation foncière 2011-2013 de la Ville de Pointe-Claire sera en vigueur pour un deuxième exercice financier.

En application de la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1), toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision administrative d'une inscription au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une demande de révision administrative doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible dans les lieux de dépôt mentionnés ci-dessous ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs*, adopté par le conseil de l'agglomération de Montréal et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée en personne à l'un des endroits suivants, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h:

**Division Centre
255, boul. Crémazie Est, bureau 600
Montréal H2M 1M2**

**Division Est
7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1110
Anjou H1M 3N7**

**Division Ouest
1868, boulevard Des Sources, bureau 500
Pointe-Claire H9R 5R2**

ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Direction de l'évaluation foncière, Ville de Montréal
255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal, QC,
H2M 1M2

Renseignements : 514 280-3825

DONNÉ à Pointe-Claire, ce 30 novembre 2011.

**PUBLIC NOTICE
TO THE TAXPAYERS OF THE CITY OF
POINTE-CLAIRE**

**PROPERTY ASSESSMENT ROLL –
APPLICATIONS FOR AN ADMINISTRATIVE
REVIEW**

NOTICE is hereby given that the 2011-2013 property assessment roll of the City of Pointe-Claire will apply, in 2012, for the second fiscal year.

Any person having an interest may file an application for an administrative review of an entry on that roll, as provided for in division I of chapter X of the *Act respecting municipal taxation* (R.S.Q., chapter F-2.1), on the ground that the assessor did not alter the roll as required under the act.

To admissible, applications for administrative review must meet the following conditions:

- Be filed in the fiscal year during which an event justifying an alteration to the roll occurs or in the next fiscal year, if the assessor does not make the alteration;
- Be submitted on the prescribed form available at the addresses below and at the City Hall of Pointe-Claire;
- Include the amount under the *By-law concerning rates*, adopted by the Urban Agglomeration of Montreal Council and applicable to the unit of assessment covered by the application;
- Be filed in person at one of the following location, Monday through Friday, from 9 a.m. to noon and from 1 p.m. to 4 p.m.:

or sent by registered mail to:

Direction de l'évaluation foncière, Ville de Montréal
255 Crémazie Boulevard East, Suite 600, Montréal, QC,
H2M 1M2

Information : 514 280-3825

DATED at Pointe-Claire, this 30th of November 2011.

**Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk**